



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le mardi 30 juin 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le mercredi 24 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : mercredi 24 juin 2020
Nombre de présents	34	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage : vendredi 03 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ÉRIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI

ABSENTS ET EXCUSES : M. Vincent MORA

POUVOIRS :

M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : CCAS ELECTION DES ADMINISTRATEURS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 123-6, R 123-7 à R 123-15,

VU la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020, fixant à 8 le nombre d'administrateurs issus du conseil municipal dont Monsieur le Maire est président de droit et donc à 16 le nombre total des administrateurs du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
 040-214000887-20200630-
 20200630-03-DE
 Date de réception préfecture :

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

CONSIDERANT la réception des listes déposées pour l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

SUR PROPOSITION DE M. Julien DUBOIS, Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR ,

DESIGNE les membres du conseil d'administration du CCAS comme suit :

La liste VIVONS DAX ! L'ENERGIE DU RENOUVEAU ayant obtenu 28 voix et la liste DAX EN COMMUN ayant obtenu 7 voix :

- Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
- M. Julien RELAUX,
- Mme Marylène HENAULT,
- Mme Aline DUZERT,
- M. Patrice BOUCAU,
- Mme Gisèle CAMIADE
- Mme Géraldine MADOUNARI,
- M. Pierre STETIN,

sont désignés administrateurs du CCAS, le Maire étant président de droit.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,
LE MAIRE,**

Julien DUBOIS.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-03-DE
Date de réception préfecture :